

Marseille, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

**A Monsieur le Directeur de la DRRB 13**  
**Christian Labita**  
**19 RUE HENRI BARBUSSE**  
**13020 Marseille Cedex 20**

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des secteurs rattachés à la DRRB 13.

Le préavis fixe le début de la grève au jeudi 8 Décembre 2016 à 00H00 pour une durée de 24H et concerne l'ensemble des salariés-es et fonctionnaires des secteurs rattachés à la DRRB 13, ainsi que toutes celles et tous ceux qui seront amenés-es à les remplacer.

**Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :**

Sur l'emploi :

- Comblement immédiat de toutes vacances d'emplois,
- Remplacement de tous les départs (retraites, TPAS, mutations...),
- Recrutement en CDI à temps complet de l'ensemble des personnels sous contrats précaires.

Sur les Conditions de travail :

- Arrêt des réorganisations pathogènes (ainsi que de l'ensemble des processus afférents) ayant déjà révélées de part leurs fréquences, leurs persistances, leurs quantifications forfaitaires de la charge et du temps de travail (sur la base de logiciels nationaux), la flexibilité ( non prise en compte de la charge de travail de travail réel, remplacement partiel des absences, personnel précaire peu voire pas formé, intensification du travail), de nombreuses situations de mal-être et de souffrance au travail, des troubles et pathologies professionnels, ainsi qu'un absentéisme grandissant.
- Ouverture de réelles négociations sur l'ensemble des métiers sur la base de la nécessaire préservation des postiers-es (de leur santé et de leur sécurité) au sein de la DRRB13, qui intègrerait la modélisation et le contenu des organisations de travail, les moyens de remplacement ainsi que les régimes et horaires de travail (notamment la question du samedi libre sur deux).
- Arrêt du démantèlement du réseau qui provoquera un report de charge sur les bureaux restants, ainsi qu'une aggravation des conditions de travail des agents de ces bureaux.
- Ouverture immédiate de négociations locales sur les agressions violentes et les incivilités (sans restrictions) permettant de prévenir et de supprimer ce risque.

Nous demandons à être reçus avec l'ensemble des organisations syndicales dépositaires de préavis à la même période.

Ce préavis vaut demande d'ouverture de négociations pendant la durée du préavis.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

**Pour le Bureau Départemental**  
**Le secrétaire départemental**  
**Yann QUAY-BIZET**